

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2011)
Heft: 2

Vereinsnachrichten: Défense : Société vaudoise des officiers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Défense

SVO - Société vaudoise des officiers

Case postale 3906 - 1002 Lausanne

SVO

24 janvier 2011

**Cap Gérald Mermod, correspondant RMS pour la SVO, ad interim
Maj Pierre Streit, Directeur Scientifique du Centre d'histoire et de prospective militaires (CHPM)**

Lausanne lundi 24 janvier 2011, Lausanne, Aula du Plais de Rumine, 18h30 : Le cap Etienne Küng, président du groupement Lausanne de la SVO, annonce la cérémonie de commémoration de l'Indépendance vaudoise au Président du Conseil d'Etat, M. Pascal Broulis. Plus de 100 personnes, représentants des autorités politiques et militaires, membres de la SVO et invités, ont le plaisir de participer à ce moment solennel, plein d'histoire et d'émotions.

Notre camarade Pierre Streit ayant été retenu par d'autres obligations, l'honneur de parler de quelques hauts-faits de notre Indépendance revient au cap Etienne Küng. Nous citons quelques extraits de cette histoire ci-après.

Nous avons ensuite le plaisir d'écouter Le brigadier Denis Froidevaux, commandant de la Brigade d'infanterie de montagne 10 et vice-président de la Société Suisse des Officiers, puis le Président du Conseil d'Etat vaudois, M. Pascal Broulis.

Après avoir entonné notre hymne vaudois, nous nous retrouvons toutes et tous autour d'une sympathique collation, servie par les paysannes vaudoises, pour échanger des idées et partager quelques bons moments d'amitiés et de rencontres.

Puis ce sera un déplacement vers le café du Grütli pour déguster le traditionnel et délicieux papet vaudois. Nous citons ci-après quelques extraits d'un volet de l'histoire de notre indépendance, textes de notre camarade historien Pierre Streit :

L'histoire du Major Davel

Il est une figure historique qui incarne, à tort ou à raison, cette indépendance, mais qui est étrangement absente le 24 janvier 1798, celle du major Davel. C'est elle que l'on retrouve sur la place du Château, et non l'un des Pères fondateurs vaudois.

Né en 1670 à Morrens, Davel travaille d'abord comme notaire un peu plus de trois ans, entre décembre 1688 et avril 1692. C'est durant cette période que se situe le célèbre épisode de la « Belle Inconnue », domestique récemment entrée au service de la famille, qui lui prédit une mort à la suite d'une entreprise héroïque à laquelle Dieu l'appellerait.

Cette action

Le 24 mars 1723, Davel convoque à Cully, pour le 31 mars, les officiers et les hommes qu'il commande. La convocation surprend aussi bien les officiers que les autorités locales, qui se doutent que le major n'a pas reçu un ordre exprès de Leurs Excellences de Berne. On craint en particulier les frais pour les soldats non domiciliés à Cully.

Le jour dit, les commandants de ses trois compagnies finissent par accepter de se mettre en marche. Les 600 hommes prennent la route de Lausanne et gagnent l'esplanade de la Cathédrale, au milieu de l'après-midi, au grand étonnement de la population et des autorités de la ville. Davel se rend alors à l'Hôtel de Ville, où il souhaite faire état de ses projets, en compagnie de deux notables – le fils du bourgmestre, Jean-Daniel de Crousaz, et le boursier Milot – ainsi que de ses officiers. De Crousaz et Milot pénètrent les premiers dans la salle et demandent aux conseillers de renouveler leur serment de fidélité à Berne. La tentative a échoué et la suite des événements le démontre. On cherche à gagner du temps. La ville se



trouve sans défense; on pourvoit donc au logement de la troupe que l'on disperse aux quatre coins de la ville; on discute avec Davel; on l'invite à souper.

A sept heures, au matin du 1er avril, le major est arrêté dans la chambre chez de Crousaz dont il était l'hôte. Les hommes de Davel sont licenciés sans heurt. Quant à Davel, il est emprisonné au Château et, dès 8 heures, interrogé par l'assesseur baillival. L'instruction dure plusieurs jours. On cherche avant tout, par la persuasion et la torture, à savoir qui sont ses complices. En revanche, l'examen de la pièce principale du procès, le Manifeste de Davel, est systématiquement éludé, et c'est en vain que Davel renvoie les juges à ce document, dont il a dit et répété qu'il contenait toutes les raisons de son action.

Davel est finalement exécuté à Vidy, le samedi 24 avril 1723, un jour de marché.

Une histoire qui reste à écrire

Jusqu'à la fin du régime bernois, le nom de Davel n'est pratiquement pas prononcé, à se demander même si l'on sait qui il est. Evidemment, les Bernois n'ont aucun intérêt à ce que l'on célèbre sa mémoire et ils prennent toutes les mesures pour enrayer le moindre mouvement en sa faveur. Aux yeux d'une grande majorité de la population, il s'est révolté contre son souverain légitime et a donc été justement condamné.

Lors de la Révolution de 1798, Frédéric-César de La Harpe cherche à faire reconnaître en Davel sinon un précurseur, du moins un martyr. L'Assemblée provisoire du Pays de Vaud ne montre pas un grand enthousiasme. Des condamnés politiques sont bien réhabilités, mais le major n'en fait pas partie.

C'est l'historien et poète Juste Olivier – un Zofingien – qui fait véritablement redécouvrir Davel aux Vaudois en 1842. Le major entre alors dans notre patrimoine.

L'obélisque de Cully date de cette époque; le tableau de Charles Gleyre est réalisé en 1858 à la demande du gouvernement vaudois, et Davel reçoit enfin un visage, à défaut d'un portrait déjà existant. Les Vaudois ont trouvé leur héros. Dès le milieu du XIXe siècle, on ne compte plus les drames, les monologues, les poèmes, les cantates, les choeurs, les études historiques qui lui sont consacrés, le tout culminant en 1923 avec la célébration du deuxième centenaire de sa mort, décidée par le Grand Conseil. C'est à cette occasion que Ramuz – un autre Zofingien – lui fait dire: « Suivez-moi, je suis le vrai pays ».

Il ne reste plus qu'un acte à écrire: la réhabilitation judiciaire. Aujourd'hui encore, Davel reste un condamné aux yeux de la justice. En novembre 1998, le Tribunal cantonal a rejeté la demande de réhabilitation judiciaire et le Ministère public a finalement renoncé à intervenir.

La figure de Davel a été évoquée pour remettre les événements du 24 janvier dans une perspective qui souligne que l'histoire est aussi une question de réécriture a posteriori. Oui, révolution il y a eu le 24 janvier, non elle ne fut pas un mouvement populaire de grande envergure. Oui, Davel est devenu le héros national vaudois, non son Manifeste n'est pas une déclaration d'indépendance.

Pierre Streit,
Directeur scientifique du Centre d'histoire et de
prospective militaires (CHPM)

A G E N D A S V O POUR TOUS LES GROUPEMENTS

Toutes et tous les membres peuvent participer aux évènements des groupements

Date, heure	Lieu	Groupement	Evènement
02.05.11 18h30	Lausanne, Salle du Conseil Communal	LAUSANNE	Assemblée générale du groupement LAUSANNE
02.05.11 20h00	Lausanne, Salle du Conseil Communal	LAUSANNE	A la suite de l'AG : Conférence du lt col Boillat, du corps des garde-frontière
06.05.11	Montreux, Hôtel Helvetic	EST	Assemblée générale du groupement EST A la suite de l'AG : conférence du lt col EMG Vautravers sur la défense conventionnelle aujourd'hui
01.08.11	Montreux	EST	Défilé et célébration du 1er août
23.09. - 24.09.11	Stand de Chamblon	Section TIR	Tir intergroupements TIGR et tir Franco-Suisse
Les lundis à 18h30 07.03.11 06.06.11 07.09.11 05.12.11	Café du Grütli, Lausanne, 1er étage	LAUSANNE	Stamm's, Soirées conviviale pour partager le verre de l'amitié, éventuellement un repas.

Défense

SVO - Société vaudoise des officiers

Case postale 3906 - 1002 Lausanne

Section Tir au pistolet : Programme 2011

Tirs obligatoires et en campagne à Vernand 2011

Sa 30 avril	09h00-11h30	Tirs obligatoires
Me 01 juin	14h00-18h00	Tirs en campagne 25m préalable
Ve 04 juin	14h00-18h00	Tirs en campagne 25m
Sa 04 juin	08h00-12h00	
14h00-17h00	Tirs en campagne 25m	
Sa 11 juin	09h00-11h30	Tirs obligatoires
Ve 26 août	14h00-18h00	Derniers tirs obligatoires
Sa 27 août	08h00-12h00	
14h00-17h00	Derniers tirs obligatoires	

Tirs militaires hors service 2011

Sa 26 mars	09h00-11h30	Tir d'amitié ASSO-SVO Lausanne
Sa 7 mai	10h00-11h30	Tir d'initiation à diverses armes
Sa 9 sept	Contacter le comité	Tir militaire international à Bernex (GE). Toutes armes CH.
Ve 24, 25 sept	Invitation suivra en juin	TIGRE et/ou Tir Franco-Suisse à Chamblon
Di 16 oct	Contacter le comité	Tir commémoratif du Rütli
Sa 29 oct	Contacter le comité	Tir commémoratif de l'Escalade (GE)

Tirs militaires

Les officiers subalternes astreints au tir (jusqu'à l'âge de 34 ans) peuvent choisir d'exécuter leur programme soit à 300 m (Fass), soit à 25 m (pist.). Il est possible d'exécuter les exercices fédéraux avec toutes les armes de poing d'ordonnance à une ou à deux mains.

CONTACTS	Président : Maj Etienne Guggisberg Natel: 079 212 76 36 guggisbergfils@hotmail.com	Vice-président : Cap Simon Schneider Priv: 079 649 84 44 schneider_simon@bluewin.ch
	tir.svo@gmail.com	
	Site web: tir.svo.googlepages.com	